

Copie certifiée conforme
Le Gérant

Signé par Emmanuel ROCHETEAU
Le 11 sept. 2026

Signed with doc_xM8
Universign tx_xyK17x31qJ6w

ActifN° 2050

Passif.....N° 2051

Annexes

A.T.D.V

1 rue Thomas Edison

44650 LEGE

CLOTURE AU 31 MARS 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ATDV		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 1 RUE THOMAS EDISON 44650 LEGE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 45367720500032		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/03/2026					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC IIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 918	AG	13 918		
	Fonds commercial	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	72 024	AQ	67 696	4 329	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 046 736	AS	940 813	105 923	
	Autres immobilisations corporelles	AT	793 375	AU	648 471	144 904	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	12 037	AW		12 037	
	Participations	CS		CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	61	BE		61	
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	1 938 152	BK	1 670 898	267 254	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	124 030	BM		124 030
		En cours de production de biens	BN	104 395	BO		104 395
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	948 216	BY	21 051	927 165
		Autres créances (3)	BZ	127 761	CA		127 761
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	45 825	CE		45 825
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	106 576	CG		106 576	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	16 516	CI		16 516	
	TOTAL (III)	CJ	1 473 320	CK	21 051	1 452 269	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	3 411 472	1A	1 691 949	1 719 523	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL ATDV</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :62 000.....)	DA	62 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	24 000	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	376 593	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	201 817	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	670 609
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	172 006	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	228	
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	69 958	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	484 351	
	Dettes fiscales et sociales	DY	303 710	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	11 394	
	Autres dettes	EA	7 267	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 048 914	
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation	TOTAL (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 719 523	
RENVUJS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	888 390	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Annexe

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/03/2026 est de 1 719 522,94 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 201 816,51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/03/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages et industriels		3 à 10
Autres immo corporelles		3 à 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	13 918,01		
TOTAL	13 918,01		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui	72 024,45		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 007 341,59		62 339,93
Installations générales, agencements et aménagements divers	75 158,00		5 181,70
Matériel de transport	671 220,61		2 883,65
Matériel de bureau, informatique & mobilier	47 074,20		9 694,22
Immobilisations corporelles en cours			12 037,00
TOTAL	1 872 818,85		92 136,50
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	60,93		
TOTAL	60,93		
TOTAL GENERAL	1 886 797,79		92 136,50

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL ATDV

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			13 918,01	
TOTAL			13 918,01	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui			72 024,45	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		22 945,55	1 046 735,97	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		7 533,68	72 806,02	
Matériel de transport		5 719,24	668 385,02	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		4 584,00	52 184,42	
Immobilisations corporelles en cours			12 037,00	
TOTAL		40 782,47	1 924 172,88	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			60,93	
TOTAL			60,93	
TOTAL GENERAL		40 782,47	1 938 151,82	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SARL ATDV

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			13 918,01			13 918,01
TOTAL			13 918,01			13 918,01
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui			60 493,18	7 202,44		67 695,62
Inst. tech., mat. et out. industriels			901 865,23	59 100,16	20 152,22	940 813,17
Inst. générales, agencs divers			52 662,37	9 478,39	7 533,68	54 607,08
Matériel de transport			489 323,24	70 568,02	5 719,24	554 172,02
Matériel de bureau, informatique			38 690,76	5 585,12	4 584,00	39 691,88
TOTAL			1 543 034,78	151 934,13	37 989,14	1 656 979,77
TOTAL GENERAL			1 556 952,79	151 934,13	37 989,14	1 670 897,78

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	24 691,77	24 691,77	
Autres créances clients	923 524,51	923 524,51	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	154,87	154,87	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 683,38	25 683,38	
Débiteurs divers	101 922,39	101 922,39	
Charges constatées d'avance	16 516,25	16 516,25	
TOTAL	1 092 493,17	1 092 493,17	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL ATDV

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	172 005,93	81 440,11	90 565,82	
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	228,45	228,45		
Fournisseurs et comptes rattachés	484 351,22	484 351,22		
Personnel et comptes rattachés	54 073,22	54 073,22		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 621,79	65 621,79		
Impôts sur les bénéfices	12 173,00	12 173,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	160 106,68	160 106,68		
Autres impôts et taxes assimilées	11 735,26	11 735,26		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 393,72	11 393,72		
Groupes et associés (2)	6 562,07	6 562,07		
Autres dettes	704,81	704,81		
TOTAL	978 956,15	888 390,33	90 565,82	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	79 101,00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	130 176,36			

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	6 888,76					6 888,76
TOTAL (1)	6 888,76					6 888,76

	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	6 888,76					6 888,76

A.T.D.V.
Société à responsabilité limitée
au capital de 62 000 euros
1 rue Thomas Edison
44650 LEGE
453 677 205 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 JUILLET 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 201 816,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	201 816,51 euros
A titre de dividendes aux associés	60 000,00 euros
Soit 9,68 euros par part	-----
Le solde	141 816,51 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 518 409,16 euros.

Le montant des dividendes sera mis en paiement au siège social à compter du 15 septembre 2026

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 juillet 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signé au moyen d'un procédé de signature électronique

Certifié conforme par la Gérance
Emmanuel ROCHETEAU

Signé par Emmanuel ROCHETEAU
Le 11 sept. 2026

Signed with doc_21IM
Universign tx_xyK17x31qJ6w